

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



FICHE D'IDENTIFICATION ULM DE CLASSE 1

(à joindre à la carte d'identification)

а	b	С		d		e					f	Rév n°
В	1	0	1	S	F	0	3	1	4	3	E	-

- a) Construction en série : B autres cas : A
- b) Monoplace: 1 Biplace: 2
- c) Paramoteur : 01 Pendulaire : 02 Multiaxe : 03 Autogire : 04 Aérostat : 05 ULM à motorisation auxiliaire : 1A 2A 3A Hélicoptère : 06
- d) Code de l'autorité aéronautique
- e) Numéro d'ordre f) Utilisation : Loisir : L Activité particulière : T Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'ULM	GIN VANTAGE 2 21
Constructeur	GIN GLIDERS INC.
	2318-32, Baegok-daero, Mohyeon-myeon, Cheoin-Gu, Yongin-city, Gyeonggi-Do 449-851 KOREA

DESCRIPTION DE L'ULM

Activités particulières prév	n/a n/a								
Options prévues n/a									
Masse minimale		Masse maximale		Voilure					
Masse minimale	IV			Fabricant		Modèle/Référence			
72 kg 95 kg			Gin Gliders		Vantage 2 21				
Référence manuel d'utilisation Vantage2_Manual_FR-10				Référence manuel d'entretier	Surface à plat	Résistance minimale d'ancrage			
				Vantage2_Manual_FR-10	21 m²	578 daN			
Limitations du constructeur de la voile vis-à-vis des GMP			max 27	kW		1	1		

Pour le Ministre charge de l'Aviation Civile Benoît PINON bli le :19 Mai 2017 DSAC/NO

Chef du pôle navigabilité

A remplir par le constructeur d'ULM en série ou par son représentant pour to	oute
copie conforme remise à l'acheteur.	

Je soussigné....., certifie que l'ULM, numéro de série :...., est conforme au dossier technique ayant fait l'objet de la présente fiche d'identification.

signature et cachet de l'entreprise